

# ACTUALITÉS NORMANDES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL \*

## L'utilisation d'une nacelle ou Plate-forme Élévatrice Mobile de Personne (PEMP)

3 accidents du travail mortels par écrasement liés à l'utilisation  
 d'une plate-forme élévatrice mobile de personne en Normandie sur un an.

### Le saviez-vous ?

Les PEMP sont des équipements de travail permettant de travailler en hauteur en offrant une solution temporaire d'intervention (travaux de maintenance, réparation, entretien, nettoyage...) en l'absence d'installations permanentes. Elles ne doivent être manipulées que par des personnes formées et autorisées, dans le respect des règles d'utilisation.



 **PLAN  
 RÉGIONAL  
 SANTÉ AU  
 TRAVAIL**  
 NORMANDIE  
 2021 - 2025

[prst-normandie.fr](https://prst-normandie.fr)

Un site web ressource sur  
 la santé et la sécurité au travail  
 en Normandie



\* *accident du travail : un accident, survenu au salarié par le fait  
 ou à l'occasion de son travail, quelle qu'en soit la cause.*

## Les faits

### Premier accident :

Intervenant pour le compte d'un opérateur téléphonique, la victime travaillait en hauteur à l'aide d'une nacelle, à la pose d'un câble sur une poutre métallique. Elle a appelé son collègue "viens m'aider, je suis coincé". Ce dernier, supervisant les travaux au sol, n'a pas réussi à faire descendre la nacelle en utilisant les commandes filaires déportées au pied de celle-ci. La victime s'est retrouvée écrasée entre les rebords de la nacelle et une poutre métallique, et est décédée par étouffement.

### Deuxième accident :

Un salarié, affecté à des travaux en hauteur liés à l'assemblage d'éléments d'une éolienne, a été écrasé au niveau du thorax et de la tête, entre la structure de la nacelle articulée, dans laquelle il travaillait et la structure de l'éolienne. La victime travaillait seule et sans collègue au sol pour superviser ces travaux.

### Troisième accident :

Dans le cadre de la maintenance d'un équipement de travail, la victime affectée à la déconstruction d'un élément d'un convoyeur, s'est retrouvée écrasée par ce dernier. Elle travaillait seule à partir d'une nacelle à 5 mètres de hauteur.

## Les mesures de prévention à adopter

- Réaliser un examen d'adéquation afin de s'assurer que l'équipement de travail, ici la nacelle, est adapté à l'opération à réaliser et qu'il pourra être utilisé conformément à la notice d'instructions du fabricant en tenant compte de l'environnement du chantier et de l'évaluation des risques (articles R. 4323-22 et 5-I de l'arrêté du 1er mars 2004).
- Déterminer précisément les modes opératoires, la mission des travailleurs et formaliser les consignes par écrit en s'assurant de leur bonne compréhension et respect (article R. 4141-13 du code du travail).
- S'assurer des compétences des travailleurs et apporter la formation nécessaire pour intervenir en sécurité, les acquis devant être évalués (articles R. 4323-55 et R. 4323-56 du code du travail).
- Mettre en place une organisation du travail permettant de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, en veillant notamment, à afficher de manière pérenne le mode opératoire pour manœuvrer la PEMP au droit du poste de commande situé en partie basse et à assurer une surveillance permanente depuis le sol (articles L. 4121-1 et R. 4321-3 du code du travail).

## En savoir plus

- INRS ED 6348 Question réponse sur la formation, l'autorisation de conduite et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces). [Consultez le site de l'Inrs](#)
- INRS ED 6419 Plates-formes élévatrices mobiles de personne. [Consultez le site de l'Inrs.](#)
- INRS Recommandation R. 486 CACES des PEMP. [Consultez le site de l'Inrs.](#)
- OPPBTP INRS Aide au choix des EPI adaptés aux PEMP pour prévenir le risque d'éjection et de chute. [Consultez le site Prévention BTP.](#)